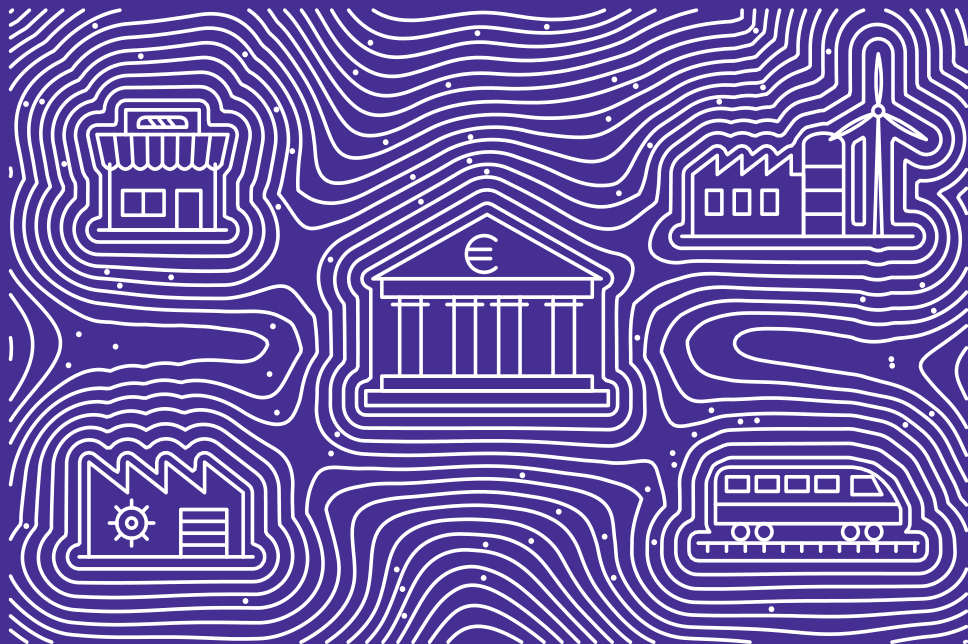


Élection présidentielle - 18 avril et 2 mai 2027



POUR UN

PÔLE PUBLIC BANCAIRE

AU SERVICE DES BESOINS

SOMMAIRE

POUR UN PÔLE PUBLIC BANCAIRE AU SERVICE DES BESOINS

4

1. UN « PÔLE FINANCIER PUBLIC » MACRONISTE AVEC PEU DE MOYENS ET SOUMIS AUX MARCHÉS

7

2. NOTRE PROPOSITION : LE FINANCEMENT DES BESOINS PRODUCTIFS

10

3. LA RÉORIENTATION DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE VERS LES ACTIVITÉS UTILES POUR LA NATION

13

4. PÔLE PUBLIC BANCAIRE : POUR UNE REFONTE DE LA GOUVERNANCE

15

Pour un pôle public bancaire au service des besoins

D'immenses investissements productifs sont nécessaires pour faire face à l'urgence sociale et aux bouleversements écologiques. Or, ces investissements reculent. La France subit un record de défaillances d'entreprises. Faute de financements, des pans entiers de notre production s'écroulent, dans l'industrie, les transports, le logement, la santé... Ce manque d'investissements nous empêche de transformer notre appareil productif face aux bouleversements écologiques et conduit à un décrochage technologique majeur et à une perte dramatique de souveraineté économique.

Les ménages les plus aisés n'ont pourtant jamais accumulé autant d'épargne et le secteur financier n'a jamais fait circuler autant d'argent. Cet argent n'est pas orienté selon les besoins productifs de notre économie nationale, mais selon la rentabilité des capitaux. Il est utilisé pour piller à moindre coût les savoirs et compétences des entreprises et en extraire le maximum de valeur, pour reverser les profits à de grandes fortunes et pour soutenir des activités nuisibles. C'est la conclusion de la commission d'enquête parlementaire sur les fonds prédateurs, initiée par la France insoumise en 2026.



Une finance hors de contrôle qu'il faut contrer

À la suite de la crise financière de 2008, des règles nouvelles, certes très insuffisantes, ont été appliquées aux banques afin qu'elles prennent moins de risques. Mais toute une partie de la finance, dite finance de l'ombre ou *shadow banking*, échappe à ces règles : les compagnies d'assurance, les fonds de pension et surtout les fonds d'investissement. Ces derniers ont alors pu se développer très rapidement et massivement. Ils placent de l'épargne collectée par d'autres (les banques, les assurances ou les fonds de pension) pour en tirer un rendement maximal dans des actions d'entreprises, des obligations, de l'immobilier. Parmi eux, les fonds de *private equity* et de *private credit* prennent des parts de capital ou prêtent à des entreprises non cotées en bourse. Les plus spéculatifs, les *hedge funds*, parient sur les variations de marché avec de l'argent emprunté.

15% c'est le taux de rentabilité moyen de la finance non bancaire.

La commission d'enquête parlementaire initiée par la France insoumise montre que cette finance non bancaire agit sans garde-fous, de façon prédatrice, pour atteindre des taux de rentabilité ahurissants pour les capitaux qui y sont placés : 15 % en moyenne. Ce *shadow banking* gère désormais plus de la moitié des actifs financiers mondiaux. Elle a mis la main sur une grande partie des entreprises françaises : industries stratégiques (numérique, défense nationale ou encore médicaments), santé (cliniques, laboratoires d'analyse médicale, cabinets médicaux), crèches, maisons de retraite, médias... Un emploi sur six dans le privé serait désormais concerné.

Les gouvernements successifs ont laissé faire ou même encouragé ces prédatrices, avec un argument sans cesse asséné : il n'y a pas d'alternative de financement. C'est pourquoi il est urgent de construire une alternative.

Il est temps de reconstruire une finance au service des besoins, qui soit sous contrôle démocratique et qui permette de réaliser, sans creuser la dette publique, les investissements nécessaires. En 2020, un pseudo « pôle financier public » a été mis en place suite à la loi Pacte. Mais la commission d'enquête parlementaire a conclu à la nécessité de créer un véritable pôle public bancaire qui s'appuiera sur les 6 000 agents. Ce pôle public soutiendra les investissements définis dans le cadre d'une planification écologique nationale décidée de façon démocratique. Ainsi, une partie de l'argent des ménages sera réorientée, de façon non contraignante, vers des productions utiles à la Nation.

La proposition de pôle public bancaire figure dans le programme de la France insoumise depuis sa création, mais sa nécessité est encore plus grande dans le contexte actuel. Nous exposons notre projet, que nous mettrons en place dès la première année.



1. Un « pôle financier public » macroniste avec peu de moyens et soumis aux marchés

En 2019, la loi Pacte a créé un « pôle financier public », rapprochant des institutions plus ou moins anciennes, toutes sous contrôle public : la Caisse des Dépôts et consignations (CDC), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), qui finance des entreprises et fonds d'investissement, la Société de financement local (SFIL), qui est une banque publique finançant des collectivités locales ou des hôpitaux, la Banque postale, qui est une banque publique généraliste, et CNP Assurances, qui est sa compagnie d'assurance publique. C'est la CDC, établissement public, qui contrôle l'ensemble et détient avec l'État toutes les autres institutions du pôle.

Le bilan de la CDC s'élève en 2025 à 1 400 Md€ comprenant (1) le Fonds d'épargne, (2) les bilans de la Banque postale et de la CNP, de la BPI et de la SFIL. Le Fonds d'épargne est constitué de l'épargne des ménages placée sur les livrets réglementés : le livret A et des livrets moins utilisés, les livrets LDDS, LEP et Jeune. En tout, ce sont 700 Md€ d'épargne qui sont collectés. Mais seuls 60 %, soit 400 Md€, sont centralisés dans le pôle financier public : 40 % de cette épargne reste dans les mains des banques commerciales privées (BNP Paribas, Crédit agricole, BPCE, Société générale, etc.). Les banques commerciales sont censées financer, avec cette épargne, les PME, la transition écologique et l'économie sociale et solidaire, mais cette consigne n'est pas un engagement contraignant et reste sans contrôle ni sanction.

Ainsi, ce sont seulement 400 Md€, soit 6 % de l'épargne financière des ménages français (6 500 Md€), dont la puissance publique dispose pour financer des activités d'intérêt général. Notre objectif est d'augmenter significativement ce taux, d'autant plus que l'épargne est historiquement élevée en France.



À quoi sert aujourd'hui l'épargne des Français-es ?

En France, l'épargne se répartit ainsi :

2 200 Md€ en comptes et dépôts bancaires,
dont 700 Md€ sur des livrets réglementés

2 200 Md€ en assurance-vie et épargne retraite

2 100 Md€ en actions d'entreprises, obligations,
titres de créances, fonds immobiliers

Les assurances-vie sont utilisées par 40 % des épargnants. Elles bénéficient d'avantages fiscaux considérables qui coûtent au contribuable sans que la puissance publique ne puisse en orienter l'usage. Elles financent par exemple aujourd'hui les énergies fossiles. Une moitié des dépôts de l'assurance-vie est placée hors de France.

Avec ces ressources, le « pôle financier public » injecte actuellement 100 Md€ par an dans l'économie française : 29 Md€ pour la BPI, 43 Md€ pour la Banque des Territoires qui utilise le Fonds d'épargne, 14 Md€ pour la Banque postale, 9 Md€ pour la SFIL. Ce faisant, il finance l'économie française sous forme de prêts, de garanties et de prises de participation dans des entreprises. Ces montants sont estimatifs car les financements du « pôle financier public » restent opaques. Ainsi, la liste des financements effectués par la BPI n'a pu être reconstituée que grâce à la commission d'enquête parlementaire !

Les conclusions de sa rapporteure, Aurélie Trouvé, sont les suivantes :

- Malgré des missions d'intérêt général, une grande partie des activités de ces institutions sont guidées par la rentabilité financière, sans choix public et démocratique d'allocation du capital. La loi Pacte précise d'ailleurs que ces institutions devront être gérées selon les « standards du marché » ;
- La BPI finance directement des activités nuisibles ou co-investit avec des fonds prédateurs, mais refuse de financer des entreprises essentielles pour notre souveraineté économique et nos besoins ;
- Les financements ne sont nullement adossés à une politique publique cohérente, encore moins à une planification, et ils sont sans pilotage démocratique : c'est un patchwork de fonds et de prêts au bon vouloir de leurs directeurs, sans réelle supervision du gouvernement ou du Parlement.

En ce qui concerne l'épargne collectée par les livrets réglementés, le bilan n'est pas non plus glorieux. Certes, le logement social et la transition écologique sont deux missions importantes. Mais c'est aussi le cas de plus en plus du nouveau nucléaire. Le président Macron a d'ailleurs déclaré que les nouveaux réacteurs « EPR » seront financés à hauteur de 60 % par le livret A. La Caisse des dépôts et consignations détenait encore fin 2025 près de 10 Md€ dans les énergies fossiles. Par exemple, elle possède 1,3 % du capital de Total, sans pour autant pouvoir peser sur les décisions de la multinationale.

Ainsi, le « pôle financier public » constitue un bon point de départ, du fait des savoir-faire de ses 6 000 agents. Mais il comporte beaucoup d'écueils, reste soumis aux marchés et se comporte essentiellement comme une banque privée.

2. Notre proposition : le financement des besoins productifs

Le pôle public bancaire est **un engagement de longue date de la France insoumise**. Il s'appuie sur de nombreux exemples dans l'histoire et dans le monde.

La maîtrise publique du financement de l'économie dans l'histoire et dans le monde

Dans la période de l'après-guerre, la France a expérimenté une version maximale du pôle public bancaire. Un vaste secteur bancaire public et para-public est constitué des quatre grandes banques de dépôt nationalisées, de la Caisse des dépôts, du Crédit national, du Crédit foncier, du Crédit agricole, des PTT et des comptes chèques postaux. Le Conseil national du crédit, le Fonds de développement économique et social et la Commission des investissements orientent l'investissement dans l'économie française vers les priorités du Plan.

L'État joue lui-même le rôle de principale banque de l'économie et de la société, d'émetteur de monnaie, et de force d'orientation du crédit.



En Allemagne, le choix a été fait en 2024-2025 d'augmenter drastiquement les investissements publics. Il faut distinguer plusieurs institutions. Le fonds spécial pour les infrastructures et la neutralité climatique est géré directement par l'État fédéral. Il doit dépenser 500 milliards d'euros en 12 ans, et en a déjà investi une cinquantaine depuis son lancement à l'automne 2025. La KfW est la banque publique historique allemande, elle est gérée le plus souvent au niveau des Länder. Ces dernières années, elle a augmenté ses engagements en Allemagne d'environ 40 milliards d'euros par rapport à la période pré-Covid.

L'objectif est de substituer à la logique de rentabilité financière une logique d'intérêt général : ce n'est plus de cibler des projets rentables selon les conditions du marché, mais d'orienter le capital vers les besoins définis dans la planification écologique, dans des investissements de long terme, parfois risqués mais nécessaires, qui ne sont pas financés (ou le sont à des conditions exorbitantes et de façon insuffisante) par les banques privées. Il s'agit notamment :

- **des productions nécessaires aux besoins humains :** logement social (qui a été négligé ces dernières années) et rénovation énergétique, production de médicaments et santé, agriculture biologique, etc. ;
- **de la reconversion d'entreprises** industrielles fragilisées mais stratégiques (acier, automobile, textile...) ;
- **des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des TPE et PME ;**

- **des productions nécessaires à notre souveraineté :** numérique, robotique, spatial, etc. ;
- **des réseaux et transports** (eau, route, ferroviaire, maritime...).

Pour soutenir toutes ces productions, le pôle public bancaire proposera :

- **des prêts** dont les conditions de taux, de durée et de frais varieront en fonction de l'adéquation des projets aux objectifs du plan et des besoins de l'emprunteur. Les conditions seront plus favorables pour les TPE et PME, les coopératives, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), les collectivités locales et organismes publics ;
- **des prises de participation** dans des entreprises de secteurs stratégiques ;
- **des achats d'obligations** (émises par les collectivités, les infrastructures, éventuellement l'État) ;
- **des garanties pour les prêts** que ces entreprises contracteront auprès de banques privées.

Ses missions sont différentes de celles de l'État et de son budget : le pôle public bancaire doit rester à l'équilibre financier, ce qui signifie que les projets soutenus, qu'il s'agisse d'entreprises, de collectivités locales ou encore de bailleurs sociaux, puissent rembourser sur le long terme. Ainsi, les activités utiles mais sans revenus, comme la restauration d'une zone humide, ne relèvent pas de ses missions. Beaucoup d'autres activités comme les services publics ont vocation à rester financées par le budget de l'État. Le pôle public bancaire ne se substitue pas à d'autres moyens d'orienter l'activité économique dans le cadre budgétaire, comme les aides publiques conditionnées et ciblées.

Ce pôle ne financera ni les activités polluantes ou inutiles, ni celles qui ont déjà les financements nécessaires, ni celles dont la puissance publique ne peut contrôler ou conditionner strictement les décisions prises, ni encore celles qui profitent essentiellement à de grandes fortunes.

3. La réorientation de l'épargne française vers les activités utiles pour la Nation

Les mécanismes de réorientation de l'épargne française seront tous non contraignants et toujours rémunérateurs pour les épargnants. Le pôle public bancaire s'appuiera d'abord sur les moyens financiers existants du pôle financier public, sans peser sur le budget de l'État. Il les augmentera de plusieurs façons :

- par une utilisation renforcée des fonds de la SFIL, qui a des marges de manœuvre inexploitées¹, ce qui permettra de débloquer **30 Md€ supplémentaires** ;
- par une augmentation de la part de l'épargne collectée par les livrets réglementés reversée au pôle public bancaire : elle est actuellement de 60 %, nous la porterons à 80 %, ce qui permettra de drainer **140 Md€ supplémentaires** ;
- par une augmentation du plafond du livret A de 23 000 à 30 000 € ce qui permettra de dégager d'emblée **40 Md€ supplémentaires**², ainsi que l'a lui-même reconnu Olivier Sichel, directeur général de la CDC ;
- pour que les épargnants aient davantage recours au livret A et à l'ensemble des livrets réglementés, leur rémunération sera portée à un niveau au moins égal au taux d'inflation³. Actuellement, le taux d'intérêt du livret A est de 1,7 %, pour une inflation annuelle à 2,1 %, ce qui signifie que les petits épargnants perdent de l'argent à financer des projets d'intérêt général sur le livret A ! Il n'y a aucune raison qu'il en soit ainsi, alors que les grandes fortunes peuvent s'octroyer des taux de rémunération de 15 % dans les fonds d'investissement ;

1. La SFIL a assaini progressivement sa situation héritée de l'ancienne banque Dexia et se retrouve maintenant dans une situation où elle pourrait supporter un niveau d'encours beaucoup plus important au regard de sa santé financière et des règles prudentielles

2. Nous avons pris une fourchette haute de l'estimation d'Olivier Sichel, en comptant sur le fait qu'en plus, le taux de centralisation sera augmenté de 60 à 80%

3. Pour éviter tout problème de financement du logement social, un système d'aides à la pierre permettra de compenser les surcoûts éventuels pour les bailleurs sociaux issus d'un relèvement du taux du livret A

- par la création d'un plan d'épargne de long terme (Livret B), adossé à un **fonds public de production**. Contrairement au livret A, l'épargne serait bloquée sur 3,5 ou 10 ans, et garantie à terme à un niveau supérieur à l'inflation. Comme les autres livrets réglementés, il bénéficierait d'une défiscalisation pour ses détenteurs. Ce plan d'épargne serait géré par Bpifrance.
- par une **création monétaire supplémentaire** et en utilisant pleinement ses possibilités de refinancement auprès de la BCE, comme le font toutes les banques dans le cadre des traités. Ainsi, il faudra rechercher une moindre dépendance du pôle public bancaire aux marchés financiers en réduisant les obligations émises auprès d'eux.

L'objectif est que l'épargne drainée par le pôle public financier soit doublée, pour mobiliser non plus 6 % (soit 400 Md€) mais 12 % (soit 800 Md€) de l'épargne française, et que ses moyens globaux soient sensiblement augmentés, permettant d'injecter en moyenne non plus 100 Md€ mais 200 Md€ par an dans l'économie. Ces sommes doivent permettre de financer des plans d'investissements pour l'industrialisation écologique et de souveraineté.



4. Pôle public bancaire : pour une refonte de la gouvernance

Il s'agit de mettre le futur pôle public bancaire sous contrôle démocratique, puisqu'il est un outil de planification économique. Cependant, le pôle et ses différentes institutions conserveront leur statut actuel et ne deviendront pas des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Le contrôle du Parlement sera néanmoins renforcé dans le sens du respect des objectifs du plan.

Ce pôle public bancaire décidera enfin de l'ensemble de ses financements de façon cohérente entre toutes ses institutions. Pour cela, un conseil de coordination permanent entre elles sera créé, qui veillera à associer des représentants de l'État, des parlementaires de la majorité et de l'opposition, des salariés et du patronat, des usagers d'associations de consommateurs, des syndicats de l'ESS, des élus locaux, etc. Les décisions d'investissements prises dans les différentes institutions du pôle seront cohérentes avec les objectifs de la planification écologique nationale.

Toute l'activité de financement sera rendue publique. Tout octroi ou refus de crédit à une entreprise sera motivé au regard de la grille de critères publiée, avec un recours possible devant la Médiation du crédit de la Banque de France.

**MELANCHON
2027.fr**

